

CHAMPIONNAT REGIONAL 2014



ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de leur Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

En 2014 la CRK Lorraine-Alsace organisera un **championnat** de la CRK, et un **challenge** des clubs. Le challenge des clubs sera calculé sur le championnat.

Calendrier du championnat de la CRK

12.13 AVRIL (qualif)	MIRECOURT	ASK LORRAINE-KART
26.27 AVRIL (qualif)	MULHOUSE	ASK PEUGEOT-CITROEN
10.11 MAI (qualif)	LOMMERANGE	EKC HAGUENAU
21.22 JUIN	VESOUL	ASK HAUTES-VOSGES
06.07 SEPTEMBRE	LOMMERANGE	ASK LOMMERANGE
20.21 SEPTEMBRE	MIRECOURT	ASK BOUZONVILLE

Catégories autorisées pour la saison 2014

- Minikart (Honda et Rotax micromax)
- Minime (lame puma 85)
- Cadet (Rotax minimax)
- Nationale 150/Nationale 160
- Rotax/Rotax Master
- X30 Junior/X30 Senior/X30 Master
- KZ125/KZ125 Gentleman/KZ125 Senior (+ 45ans)

1.2. Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 12 mai 2014.

1.3. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.

Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK Lorraine-Alsace ou du Comité Régional de Sport Automobile Lorraine-Alsace et régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.

3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 Master.

3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat régional.

Par ailleurs, chaque CRK disposera d'une invitation, toutes catégories confondues, pour qualifier un pilote n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves du Championnat régional, qualificatives pour le Championnat de France.

3.2.4.2. Dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au Jeudi 15 mai 2014.**

3.2.5. Autres catégories

L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

La CRK Lorraine-Alsace établira un classement du Championnat régional **uniquement** pour les catégories comptant un minimum de 3 pilotes sur la saison, sauf pour les Mini karts, Minimes et Cadets.

Les catégories non qualificatives à un championnat ou à une coupe de France, dont le nombre de participants est inférieur à 6, seront autorisées à participer aux épreuves de la CRK **uniquement** si elles peuvent être intégrées à une autre catégorie autorisée.

Une catégorie KZ125 Senior sera créée pour les pilotes âgés de 45 ans et plus, avec le même règlement que la KZ125 Gentleman

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

Catégories Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur CRK.

- 3.3.2. Pour chaque épreuve du championnat, les pilotes devront s'inscrire par mail auprès du club organisateur, **8 jours** avant la date de l'épreuve. Le montant de l'engagement sera de **85 euros ou de 50 euros en minikart à régler sur place**, il sera de 150 euros si le délai n'est pas respecté. Les pilotes qui désirent s'inscrire à l'ensemble du Championnat devront faire parvenir leur demande d'engagement et la totalité des droits à la CRK avant le 4 avril 2014. Le montant de l'engagement à la totalité du championnat sera de 510 euros ou de 300 euros en minikart.
- 3.3.3. Lors de son premier engagement de la saison la CRK **attribuera à chaque pilote un numéro de course** qui sera conservé toute l'année. La CRK fournira les numéros autocollants.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini-Kart, Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2014 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Mini kart : 2 avant et 2 arrière pour les 6 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Minime/Cadet : 2 avant et 2 arrière pour les 3 premières épreuves, 2 avant et 2 arrière pour les 3 dernières épreuves du championnat. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Nationale/Nationale Senior : 2 avant et 2 arrière pour les 3 premières épreuves, 2 avant et 2 arrière pour les 3 dernières épreuves du championnat. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Pour ces 5 catégories les pneus seront achetés par la CRK et payés par le pilote.

Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des pneus aux concurrents, lors de la 1^{ère} et de la 4^{ème} épreuve.

Les pneus seront munis d'un code barre et contrôlés par un renifleur type CIK à tout moment de la compétition.

KZ125/KZ125 gentleman/KZ125 senior : 2 avant et 2 arrière neufs et emballés fournis par le pilote et tirés au sort pour chaque épreuve du championnat. Les pneus pluie, 2 avant et 2 arrière, seront en gestion libre.

Les pneus seront munis d'un code barre et contrôlés par un renifleur type CIK à tout moment de la compétition.

Rotax/Rotax Master et X30 Junior/X30 Senior/X30 Master : le règlement 2014 de la Coupe de marque sera appliqué, 3 avant et 3 arrière en gestion libre. Il en sera de même pour les pluies.

- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 2 pneus avant et 2 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

4.3. CARBURANT

Toutes les catégories devront utiliser une essence type SP98 achetée à une station service désignée par l'organisateur.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de

tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE 150/NATIONALE 160, KZ125/KZ125 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 MASTER.

Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125/KZ125 gentleman, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre D	C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE 150/NATIONALE 160, KZ125/KZ125 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 MASTER.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale 150/Nationale 160, KZ125 et KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 MASTER, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final à l'issue des 3 épreuves qualificatives sera établi en additionnant au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

- ◆ Pour la catégorie KZ125, 143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125.
- ◆ Pour la catégorie KZ125 Gentleman, 143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman.
- ◆ Pour le Championnat de France Minime/Cadet, 75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France. Le vainqueur du Championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour les Championnats de France.
- ◆ Pour la catégorie Nationale 150/Nationale 160, 72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie. Le vainqueur du Championnat de France de l'année précédente de chaque catégorie sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les catégories X30 et X30 Master, 72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie. Le vainqueur du Championnat de France de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points.

Chaque CRK déterminera, dans son règlement du Championnat Régional, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

40 points au 1 ^{er}	28 points au 7 ^{ème}	22 points au 13 ^{ème}	16 points au 19 ^{ème}
36 points au 2 ^{ème}	27 points au 8 ^{ème}	21 points au 14 ^{ème}	15 points au 20 ^{ème}
34 points au 3 ^{ème}	26 points au 9 ^{ème}	20 points au 15 ^{ème}	14 points au 21 ^{ème}
32 points au 4 ^{ème}	25 points au 10 ^{ème}	19 points au 16 ^{ème}	13 points au 22 ^{ème}
30 points au 5 ^{ème}	24 points au 11 ^{ème}	18 points au 17 ^{ème}	12 points au 23 ^{ème}
29 points au 6 ^{ème}	23 points au 12 ^{ème}	17 points au 18 ^{ème}	11 points au 24 ^{ème}
Ainsi de suite et 1 point au-delà du 31 ^{ème}			

Le classement final du championnat sera établi en additionnant les 8 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat, les points marqués en pré-finale ou en finale) obtenus durant les 5 premières épreuves, **les points de la dernière journée étant non décomptables.**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. CHALLENGE DES CLUBS

Pour établir le classement du challenge des clubs, il sera totalisé les points obtenus au championnat de la CRK par le jeune (Mini, Minime ou Cadet) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque clubs.

9.4. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Conformément au CSI, tout pilote ou accompagnateur portant atteinte au bon déroulement d'une épreuve ou à l'image de la CRK, sera exclu de la totalité du championnat régional.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK.

Pour chaque épreuve l'ASK organisatrice versera à la CRK une cotisation de 8 euros par pilote inscrit.

Championnat de la CRK : un trophée aux 3 premiers de chaque catégorie.

Une prime sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie ayant compté au moins 6 pilotes classés au championnat : 300 euros au premier, 200 euros au deuxième et 100 euros au troisième. Pour les catégories comprenant de 3 à 5 pilotes ces primes seront respectivement divisées par deux.

Cette prime ne sera donnée qu'aux pilotes présents lors de la remise des prix.

Challenge des clubs : un trophée au vainqueur.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Les résultats devront parvenir rapidement sous fichier exel au responsable des classements désigné par la CRK.